

DEMANDE D'AFFECTATION HORS SECTEUR Rentrée scolaire 2025-2026

Imprimé à compléter et retourner à la DSDEN 22 – DIVEL 2 pour le 24 mai 2025 (ce.divel22@ac-rennes.fr)

Classe **demandée** pour la rentrée 2025 :

6^{ème}

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

Etablissement fréquenté en 2024-2025

Etablissement du secteur à la rentrée 2025 :

Etablissement hors secteur demandé pour la rentrée 2025

Nom et prénom de l'ELEVE :

Né(e) le

Classe fréquentée en 2024-2025 :

Langues étudiées : LV1 : LV2

Régime : Interne – ½ Pensionnaire – Externe (*raier les mentions inutiles*)

Nom, prénom et adresse du (des) responsable(s) légal (légaux) de l'élève :

.....
.....

Téléphone : Courriel :@.....

Ordre	Critère de dérogation (cocher une seule case)		Pièces justificative à fournir
1	<input type="checkbox"/>	Elève souffrant d'un handicap	Fournir un justificatif de la M.D.P.H.
2	<input type="checkbox"/>	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement souhaité	Fournir un certificat médical
3	<input type="checkbox"/>	Elève boursier sur critères sociaux	Fournir la notification de bourse 2024-2025.
4	<input type="checkbox"/>	Elève ayant un frère ou une sœur dans le collège demandé à la rentrée 2025	Fournir un certificat de scolarité 2024-2025
5	<input type="checkbox"/>	Elève dont le domicile est situé en limite de secteur	
6	<input type="checkbox"/>	Elève suivant un parcours scolaire particulier	
7	<input type="checkbox"/>	Convenances personnelles	
	<input type="checkbox"/>	Et à l'appréciation exclusive de le directeur académique : situation sociale exceptionnelle	Fournir pièces justificatives

Précisions sur le motif de la demande (un pli confidentiel et cacheté peut être joint à cet imprimé)

A, le
Nom :

Signature du (des) responsable(s) légal (légaux)
Prénom :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT DU SECTEUR

- FAVORABLE :
- DEFAVORABLE (motivation obligatoire) :

A le Signature,

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT HORS SECTEUR

- FAVORABLE :
- DEFAVORABLE (motivation obligatoire) :

A le Signature,

ATTENTION : une affectation dérogatoire n'engage en aucune façon l'autorité organisatrice au titre des transports scolaires. Prendre contact avec cette dernière pour toutes précisions.